

Subsides

Que la Chambre soumette les problèmes socio-économiques des aborigènes du Canada à l'attention immédiate du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion qui vient d'être présentée en conformité de l'article 43 du Règlement et qui, pour être mise en délibération, requiert le consentement unanime de la Chambre. Celle-ci consent-elle unanimement à mettre immédiatement cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UNE MOTION RELATIVE AUX RÉDUCTIONS TARIFAIRES

L'hon. C. M. Drury (ministre suppléant des Finances): Monsieur l'Orateur, lorsque s'est terminée la dernière session, la Chambre n'avait pas achevé l'examen des réductions tarifaires prévues au bill C-21, qui avait été lu pour la première fois le 8 avril dernier.

En conformité de l'article 60(1) du Règlement et au nom du ministre des Finances (M. Turner), je dépose un avis de motion des voies et moyens afin de présenter à nouveau les réductions tarifaires prévues au bill C-21.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord.

Des voix: D'accord.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LA DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR POUR L'EXAMEN D'UNE MOTION

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60(2) du Règlement, je demande que soit désigné un ordre du jour portant examen de l'avis de motion des voies et moyens qui vient d'être déposé.

* * *

LES SUBSIDES

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 58(1) du Règlement, je propose:

Que la Chambre étudie les subsides à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

[M. Firth.]

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

LES MESURES GOUVERNEMENTALES ENVISAGÉES À LA SUITE
DU RAPPORT SUR LA COMMERCIALISATION DES ŒUFS—LES
VUES MINISTÉRIELLES QUANT À L'APPUI DE LA COMMISSION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a conclu dans son rapport du mois d'août sur la commercialisation et l'établissement du prix des œufs que le prix fixé pour une forte proportion de la production était élevé tant par rapport à la demande des consommateurs qu'à la production elle-même, le gouvernement a-t-il endossé cette conclusion ainsi que les autres recommandations contenues dans le rapport présenté au mois d'août par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture et moi-même avons abordé cette question à plusieurs reprises lors des réunions du cabinet et avons conclu que la meilleure façon de porter ces faits à la connaissance de la Chambre était de renvoyer la question à un comité permanent de la Chambre. C'est ce que nous sommes disposés à faire.

M. Stanfield: Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que la Chambre est heureuse d'apprendre que le comité sera saisi de la question. Et puisqu'il a fait allusion à ses entretiens avec le ministre de l'Agriculture, je voudrais maintenant poser au premier ministre la question suivante.

Comme le discours du trône prononcé hier annonçait que le mandat de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires serait reconduit pour une autre année, le gouvernement a-t-il l'intention d'appuyer la Commission ou bien de continuer à laisser un ministre l'appuyer et autre, le ministre de l'Agriculture, l'attaquer aussi féroceMENT qu'il peut?

M. Trudeau: Bien sûr que le gouvernement appuie la Commission, monsieur l'Orateur. Autrement, il n'aurait pas reconduit son mandat.

L'OPPORTUNITÉ D'UN RECOURS À LA LOI SUR LES ENQUÊTES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au premier ministre. Je voudrais savoir si le gouvernement a songé à faire étudier cette affaire selon les dispositions de la loi sur les enquêtes au lieu de la faire examiner par un comité parlementaire.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui. Nous avons envisagé la possibilité de saisir le Parlement des fondements de toute l'affaire. Nous avons pensé que le Parlement voudrait probablement étudier la situation et avons donc décidé d'en faire mention.